

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

---

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL191

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

A la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« cette dernière »,

les mots :

« la victime ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.